



INSCRIPTIONS

▼ TARIFS (Prix TCC)

	Du 27 février au 2 juin 2019	A partir du 3 juin 2019
Adhérents GIT	708 €	828 €
Non-adhérents	828 €	948 €
Diner VIP	60 €	
Visite touristique « L'épopée du pastel »	15€	

Les frais d'inscription comprennent :

- l'accès à toutes les sessions
- l'accès à l'exposition
- les pause-café et les déjeuners

▼ Adhérent GIT

Vous devez être à jour du règlement de vos cotisations 2019 afin de pouvoir bénéficier du tarif adhérent. Si vous souhaitez adhérer au GIT ou régler votre cotisation, merci de contacter : www.git-france.org

Modalités d'adhésion au GIT : Cotisation de 40€ valable du 1^{er} janvier au 31 décembre

MÉTHODES DE PAIEMENT

▼ Convention de Formation

A compléter et à signer :

et à retourner à : Carte Blanche – JEF 2019 - 7 chemin En Barbaro - 81710 SAIX – FRANCE

Dans le cas d'un envoi par courrier n'oubliez pas de nous faire parvenir 2 exemplaires

ou par email à : jef@cborg.fr

▼ Chèque

Payable en France en euros à l'ordre de : CBO – GIT/JEF 2019

A retourner à : Carte Blanche – JEF 2019 – 7 chemin En Barbaro – 81710 SAIX – FRANCE

Merci d'indiquer le nom de la(des) personne(s) concernée(s) par ce règlement et "JEF 2019" au dos du chèque.

▼ Virement bancaire

Les frais bancaires sont à la charge de l'émetteur.

Lors du virement, merci d'indiquer JEF 2019 et le nom de la(des) personne(s) concernée(s).

CONFIRMATION

La confirmation d'inscription sera envoyée par courriel à réception du paiement et/ou validation de votre statut.

Dans le cas contraire, vous recevrez une copie de votre demande d'inscription qui ne pourra être validée qu'après paiement.

CONDITIONS D'ANNULATION

Toute demande d'annulation d'inscription doit être faite par écrit à jef@cborg.fr

Il sera appliqué les frais suivants :

- 25% du montant de votre inscription pour toute demande d'annulation reçue avant le 3 juin 2019

- 50% du montant de votre inscription pour toute demande d'annulation reçue entre le 3 juin 2019 et le 4 septembre 2019
- 100% du montant de votre inscription pour toute demande d'annulation reçue après le 4 septembre 2019

En cas de contestation, le tribunal compétent sera le Tribunal de commerce – 1 quai de la corse 75 004 Paris

En cas d'événement majeur, tel que grève, pandémie, catastrophe naturelle, etc., qui empêcherait la tenue des Journées aux dates prévues, le Groupement des Infirmières de santé et du Travail ne saurait être tenu responsable.

En cas d'éventuel préjudice subi par toute personne physique ou morale secondairement à l'utilisation des services proposés, le Groupement des Infirmières de santé et du Travail ne saurait être tenu responsable.

TRAITEMENT DES DONNÉES

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'organisation de ces Journées. Les destinataires des données sont exclusivement le Groupement des Infirmières de santé et du Travail et Carte Blanche (équipe de coordination générale), qui s'interdisent de les communiquer à des tiers. Accès aux informations vous concernant et rectification : jef@cborg.fr